

**TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERT(E)S A COMPOSITION
NON LIMITEE SUR LE LOGEMENT CONVENABLE POUR TOU(TE)S**

**INTERVENTION DE LA DELEGATION MAROCAINE (PAR MADAME FATNA CHIHAB, SECRETAIRE
GENERALE DU CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT)**

Mesdames et Messieurs, honorable assistance,

J'ai l'honneur de participer à cette réunion du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s qui met en exergue l'urgence d'agir avec détermination et solidarité pour garantir un logement décent aux populations, notamment celles les plus vulnérables.

En effet, nous sommes appelés à accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 11, pour des villes inclusives et durables.

Tout d'abord, nous appuyons le diagnostic et les propositions contenus dans le rapport Bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable.

Mesdames et Messieurs,

Au Maroc le logement est un droit constitutionnel et à l'instar de plusieurs pays, il constitue un défi majeur. D'ailleurs le déficit en logement avait atteint 1.2 million d'unités en 2002, et le basculement du rural à l'urbain a eu un impact considérable sur les villes marocaines. Aujourd'hui le taux d'urbanisation a atteint 65,2 % en 2024, générant ainsi une forte pression sur les villes en termes de logement.

Ce déficit a été drastiquement réduit à 278.000 unités en 2023 grâce aux efforts consentis par l'Etat pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des Marocains, à la suite du lancement de plusieurs programmes de logement depuis les années 2000 (le programme villes sans bidonvilles, les projets relatifs à la mise à niveau et l'équipement des quartiers d'habitat non réglementaire et la réhabilitation des anciennes médina et traitement de l'habitat menaçant ruine).

En plus à toutes ces interventions et en vue de répondre aux besoins renouvelés en logements sociaux, le Maroc a lancé durant la période 2010 à 2020 un vaste programme de production des logements sociaux à 25000 US dollars ce a permis de produire plus de 721600 unités de logements dans le cadre de programmes intégrant les équipement (administratifs, scolaires et sanitaires de proximité et les espaces verts).

Outre ces défis l'habitat est un secteur énergivore. En effet, le bâtiment constitue le deuxième consommateur d'énergie avec une part de 33,6 % de la consommation énergétique totale du

pays. A ce sujet, des avancées majeures ont été enregistrées pour réduire la consommation énergétique du secteur, notamment à travers la mise en place d'un arsenal juridique adéquat (réglementation thermique de la construction au Maroc, la loi sur l'efficacité énergétique, la loi sur l'énergie renouvelable, etc.)

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc, pays de progrès et d'ambitions, s'engage résolument à relever le défi du logement adéquat pour tous. Nous partageons l'aspiration commune d'une société où le logement est un droit fondamental, un moteur de développement social et économique, et un socle de la dignité humaine.

L'action multilatérale dans ce domaine devrait être un catalyseur pour tous les Etats pour lutter contre la précarité et promouvoir un logement décent. Ceci passe par l'échange des expériences et des bonnes pratiques avec la communauté internationale tant d'un point de vue stratégique, que d'un point de vue technique et financier.

Mesdames et Messieurs,

Les programmes initiés par le Royaume du Maroc pour la lutte contre l'habitat insalubre et la production de logements abordables témoignent de notre volonté de répondre à l'urgence.

Aujourd'hui, les villes marocaines sont aujourd'hui marquées par une amélioration du cadre urbain et bâti, et les conditions de vie et d'habitat des citoyens ont progressé pour près de 2 millions d'habitants.

En matière de production de logement, l'année de 2024 a constitué un tournant majeur en termes d'aides au logement. Pour la première fois, la politique d'aide de l'Etat au logement est passée d'une aide destinée à l'offre (*à travers des incitations et exonérations fiscales aux promoteurs immobiliers*) à une offre destinée à la demande (*avec une aide directe aux acquéreurs*).

Il s'agit du nouveau programme de l'Aide Directe de l'Etat pour le Soutien au Logement, qui dès son lancement en janvier dernier a eu un engouement sans précédent par la population.

Sa bonne gouvernance a permis aujourd'hui à plus de 28.262 citoyens marocains de bénéficier de logements décents, et ce suivant une procédure digitalisée de bout-en-bout (*depuis la vérification de l'éligibilité jusqu'à la finalisation de la transaction*) et transparente avec comme règle de base : First in, first out.

Enfin, il est important de souligner que toute politique d'habitat ne peut être efficace sans se baser sur l'intégration des politiques nationales d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de gestion du foncier et sans l'adoption de mécanismes de financement adéquat ainsi que sans l'implication de tous les acteurs nationaux et locaux. Le but étant d'offrir aux citoyennes et citoyens un logement abordable et adéquat dans un environnement sain et sûr permettant l'accès aux équipements de base et aux équipements de proximité.

Ensemble nous pouvons bâtir un monde où le logement est synonyme de dignité, de bien-être et de progrès pour tous.

Je vous remercie.